



Compagnie d'Arc de la Tour Saint-Jacques – Le Tallud (79)



La compagnie d'Arc de la Tour Saint-Jacques a le plaisir de vous inviter à participer à leur compétition de tir en salle sélective pour le championnat Régional et le championnat de France les :

Samedi 27 et Dimanche 28 Novembre 2021 (52 places disponibles par départ)

La compétition se déroulera dans les conditions sanitaires dictées par les directives gouvernementales locales et fédérales du moment. Le pass sanitaire sera obligatoire pour toutes personnes de plus de 12 ans et 2 mois, archers ou spectateurs.

**LIEU : Salle Omnisport, Avenue de la Vernière Le Tallud (79), Parcours fléché.
46.626970, -0.303173**

ARBITRES :

Le samedi – Christian Royer et Christophe Tisserond ; Le dimanche – Sébastien Pierre et Alain Boissureau

DISTANCE DE TIR :

2 x 18 mètres (3 départs) sans finale

Blasons par catégorie suivant règlement sportif en vigueur. Pour les arcs classiques, cadets, juniors, seniors 1, 2 et 3, ainsi que pour les arcs nus, catégorie scratch : blasons de 40 cm ou trispots sur demande lors de l'inscription.

Entraînement à la distance sur blason.

Horaires

	Départ 1 Samedi soir	Départ 2 Dimanche matin	Départ 3 Dimanche après-midi
Greffe	17h00	8h30	13h00
Entraînement à la distance (30 minutes)	17h30	9h00	13h30
Début des tirs	18h	9h30	14h00

Contrôle du matériel pendant l'entraînement

En une seule vague AB si le nombre d'inscrits est inférieur à 26 ou 2 vagues AB/CD s'il est supérieur à 26.

Proclamation des résultats le dimanche vers 17 heures 30 suivi du pot de l'amitié.

ENGAGEMENT :

	1 tir	2 tirs	3 tirs
Licence Adulte	8,00 Euros	15,00 Euros	22,00 Euros
Licence Jeune	6,00 Euros	10,00 Euros	15,00 Euros

RÉCOMPENSES :

Aux 3 premiers de chaque catégorie. Récompenses par équipe.

QUELQUES INFORMATIONS :

- Tenue blanche ou de club exigée.
- Chaussures de sport obligatoires dans le gymnase. **Animaux interdits**
- Licence « compétition » 2022 papier ou dématérialisée est obligatoire. La photo doit apparaître sur la licence ou sur une pièce d'identité.
- Lors du passage au greffe, l'un des justificatifs suivants peut être demandé, dès lors, il conviendra que l'archer soit en mesure de présenter l'un d'eux :
 - passeport sportif : il comporte la photo + le n° de licence.
 - Autorisation parentale d'intervention chirurgicale et autorisation parentale au titre de l'Article R.232-52 du code du sport (contrôle antidopage) pour les mineurs.

Classement sur le premier tir si plusieurs départs.

Cette compétition en salle en Deux-Sèvres sera également qualificative pour la finale du « Défi des Maîtres » (réservé aux archers Deux-Sévriens).

RESTAURATION :

Sandwichs, crêpes, boissons chaudes et froides

Inscriptions à retourner avant le 24 novembre (si possible préciser si les personnes sont gauchères ou droitières)

par mail : compagniedarctourstjacques@gmail.com

Ou

<https://arctourstjacques.kalisport.com/inscriptions-concours-salle-saison-2022>

(c'est un essai)

SAINT JACQUES